



DICRIM

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

IMPORTANT :

Conserver soigneusement ce document

FOLSCHVILLER

MOSELLE - 57

LE MOT DU MAIRE

Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

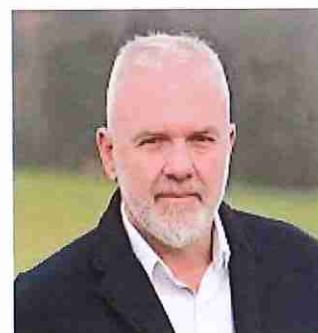
Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à FOLSCHVILLER : mouvement de terrain (cavités souterraines), risques de transport de matières dangereuses (voies routières), les risques particuliers, engins résiduels de guerre et risque Radon Zone 2.

D'autres risques sont à prendre en considérations vu les aléas climatiques de ces dernières années comme les inondations, tempêtes, neige, verglas, grand froid, incendie et bien sûr la canicule de plus en plus présente sur le territoire national.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant à droit à une information préventive.

Le citoyen est placé au cœur du dispositif de la sécurité civile, le rendant acteur de sa propre sécurité et, par voie de conséquence, de celle des autres. Il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé par le service de la police municipale vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.



Le Maire, Didier ZIMNY

LE RISQUE MAJEUR

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Il peut être :

- **Naturel :**
 - Inondation (ruissellements, crues,...), mouvement de terrains (effondrements de falaise, cavités souterraines,...), tempête, cyclone, feu de forêt, etc...
- **Technologique :**
 - Industrie, nucléaire, transport de matières dangereuses, etc...

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.



Aléa : évènement naturel ou technologique potentiellement dangereux

Enjeux : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L. 125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. » Les articles R 125-9 à R 125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), élaboré par le Maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté. **La mise en œuvre du PCS relève de chaque Maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le Préfet.**

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Folschviller est en cours d'élaboration.

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE FOLSCHVILLER



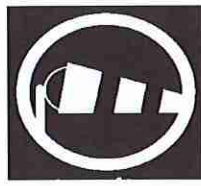
AUTRES RISQUES



Inondation, crue



neige, verglas, grand froid



tempête, vent



canicule

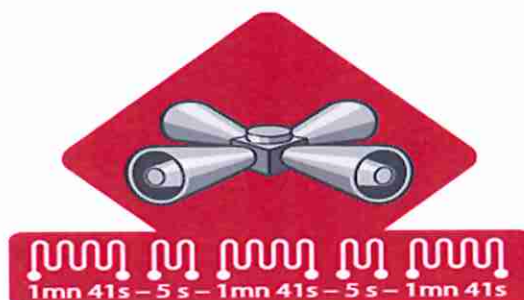


incendie

RECEVOIR L'ALERTE

Selon la nature de l'événement, l'alerte peut être donnée de différentes façons :

- ✚ Le porte-à-porte
- ✚ Les véhicules des forces de l'ordre
- ✚ Les réseaux sociaux (Facebook)
- ✚ Le site internet de la commune
- ✚ Via l'application PanneauPocket
- ✚ Les médias
- ✚ Les sirènes de la ville



DANS TOUT LES CAS, LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

AVANT

Prévoir votre kit d'urgence (page 15)

PENDANT

Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque

Ecouter la radio, suivre les réseaux sociaux de la ville et préfecture pour information sur l'évolution de la situation

Ne pas aller chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par les établissements

Ne pas téléphoner (sauf urgence médicale) : pour libérer les lignes pour les secours

limiter vos déplacements : pour ne pas gêner les secours

APRES

Ecouter la radio

Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses

Suivre les consignes des services de secours

Après le sinistre, pensez à **prendre des photographies des dommages** pour votre assureur

Le risque mouvement de terrain (Cavités souterraines)

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un phénomène qui se caractérise par un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement,...)

Les cavités souterraines peuvent être :

- ✚ Soit liées uniquement à des mécanismes naturels, comme, par exemple, la dissolution de matériaux solubles (calcaire, sel, gypse, etc.) d'où le phénomène de karstification (grottes, avens, boyaux...), dont la rapidité et l'importance dépendant du contexte hydrologique ;
- ✚ Soit consécutive à des travaux de l'homme, comme les carrières anciennement exploitées puis abandonnées.

La ville de Folschviller est concernées par le risque de mouvement de terrain (glissements, chutes de blocs, affaissements et effondrements couvertes ou non par un Plan de Prévention des Risques (PPR) puisque **10 cavités souterraines sont recensées sur la commune**. (Dossier Départemental des Risques Majeurs - DDRM édition 2018 / Site : georisque.gouv.fr)

LES CONSIGNES DE SECURITE

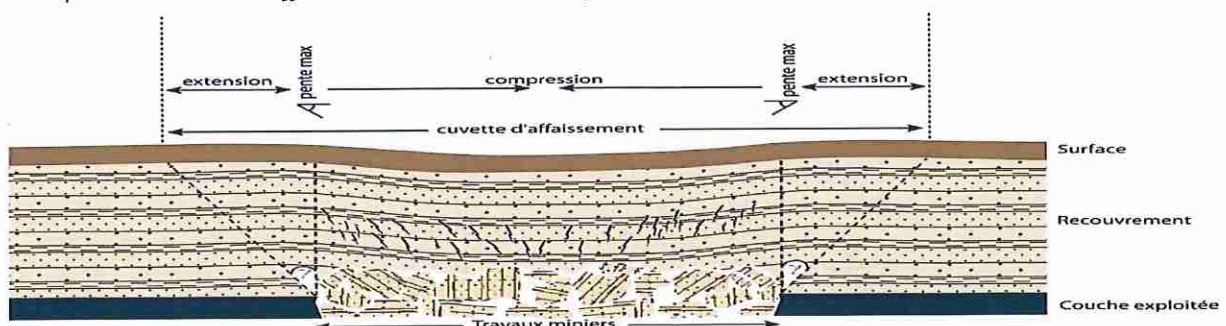
AVANT : S'informer en mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT : Evacuer en respectant les consignes de sauvegarde, ne pas revenir sur ses pas, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, ne pas aller chercher les enfants, éloignez-vous des bâtiments, ponts, fils électriques, arbres,...

Appelez les secours (18, 17 ou 112)

APRES : Se mettre à la disposition des secours, informer les autorités de tout danger, observer, évaluer les dégâts...

Principe d'une cuvette d'affaissement et de ses conséquences :



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

Qu'est-ce que le risque TMD ?

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire ou voie d'eau...

La ville de Folschviller peut être concernée par ce risque via notamment son axe routier et plus principalement la RD 20 et la voie de contournement donnant sur la zone du Parc Industriel du Furst. (DDRM édition 2018)

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT : **Savoir identifier :** un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises.

PENDANT : **Protéger :** pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. **Ne pas fumer** (ne provoquez ni flamme, ni étincelle).

Appelez les secours (18, 17 ou 112) en précisant le lieu, le véhicule, les victimes éventuelles, les phénomènes constatés (feu, explosion, fuite...), le code danger et le code matière inscrits à l'arrière du véhicule.

Mettez-vous à l'abri, entrez dans le bâtiment le plus proche, bouchez les aérations.

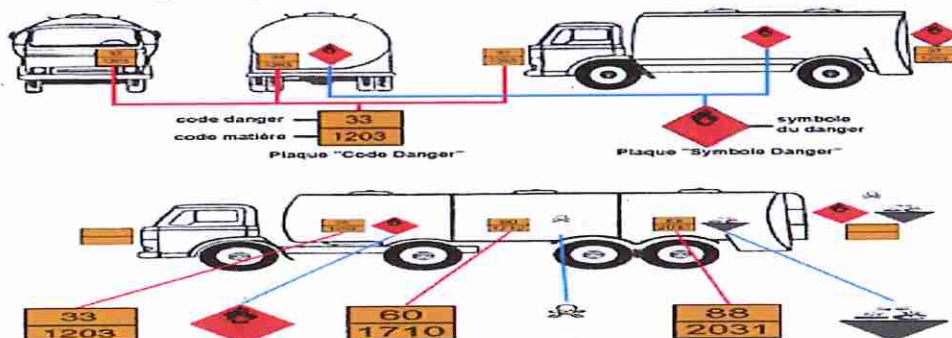
Lavez-vous les mains ou douchez-vous en cas d'irritation.

APRES : **Respectez les consignes** de sécurités diffusées par les autorités (évacuation ou confinement).

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Comment identifier un véhicule ?

L'emplacement des plaques signalétiques pour le Transport de Matières Dangereuses sur route est réglementé. Voici les principaux cas de transport par camions :



LE RISQUE RADON

Qu'est-ce qu'un risque radon ?

On entend par risque radon, le risque sur la santé lié à l'inhalation du radon, gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement, inodore et incolore, émettant des particules alpha.

Le radon se désintègre pour former des particules solides, elles-mêmes radioactives et qui émettent un rayonnement alpha et bêta.

Le radon représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants.

Trois types de zones sont établies sur le territoire français (article R 1333-29 du Code de la Santé Publique)

- ✚ **Zone 1** à potentiel radon faible ;
- ✚ **Zone 2** à potentiel radon faible mais sur lequel des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert vers les bâtiments ;
- ✚ **Zone 3** à potentiel radon élevé.

La ville de Folschviller a été classée en **Zone 2**. (DDRM édition 2018)

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT : Le **dépistage** consiste en la pose d'un dosimètre dans un ou plusieurs pièces de vie pendant au moins 2 mois et en hiver durant la période de chauffage.

Ce dépistage peut être réalisé par un organisme agréé qui vient réaliser un diagnostic mais il est également possible de procéder soi-même à la mesure en achetant des dosimètres radon auprès de l'une des sociétés qui les produisent et disposent de laboratoires permettant d'analyser les résultats récoltés.

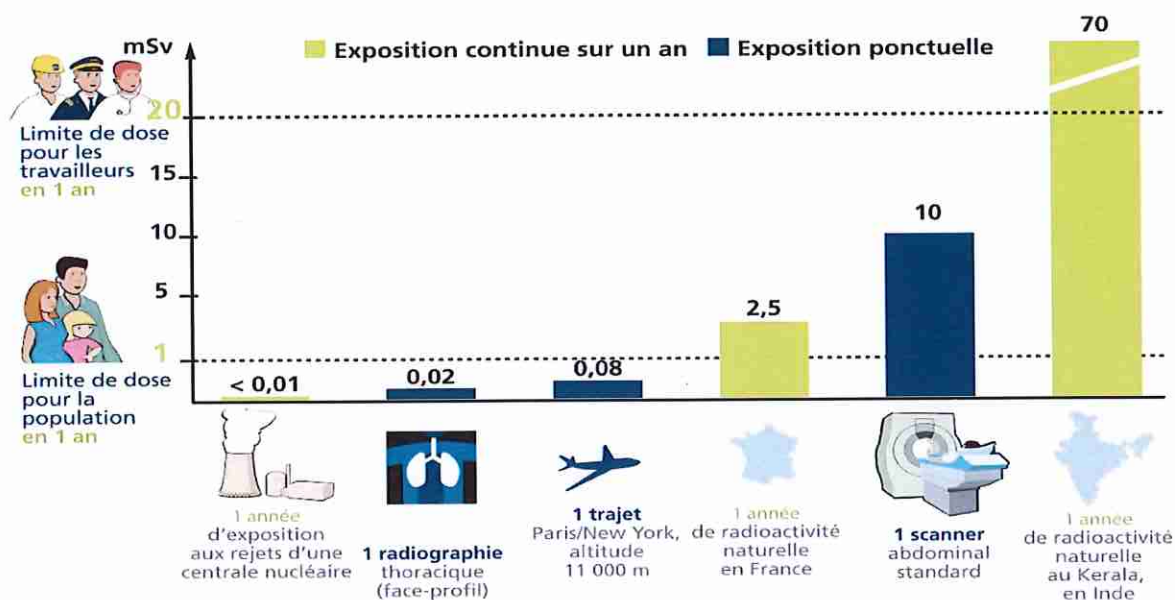
PENDANT : Réduire son exposition au radon quand la mesure conduit à mettre en évidence une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m³), il est alors nécessaire de rechercher une solution pour la réduire et pour cela d'identifier les facteurs susceptibles de favoriser la présence du radon.

Trois pistes sont en particulier à explorer pour cela :

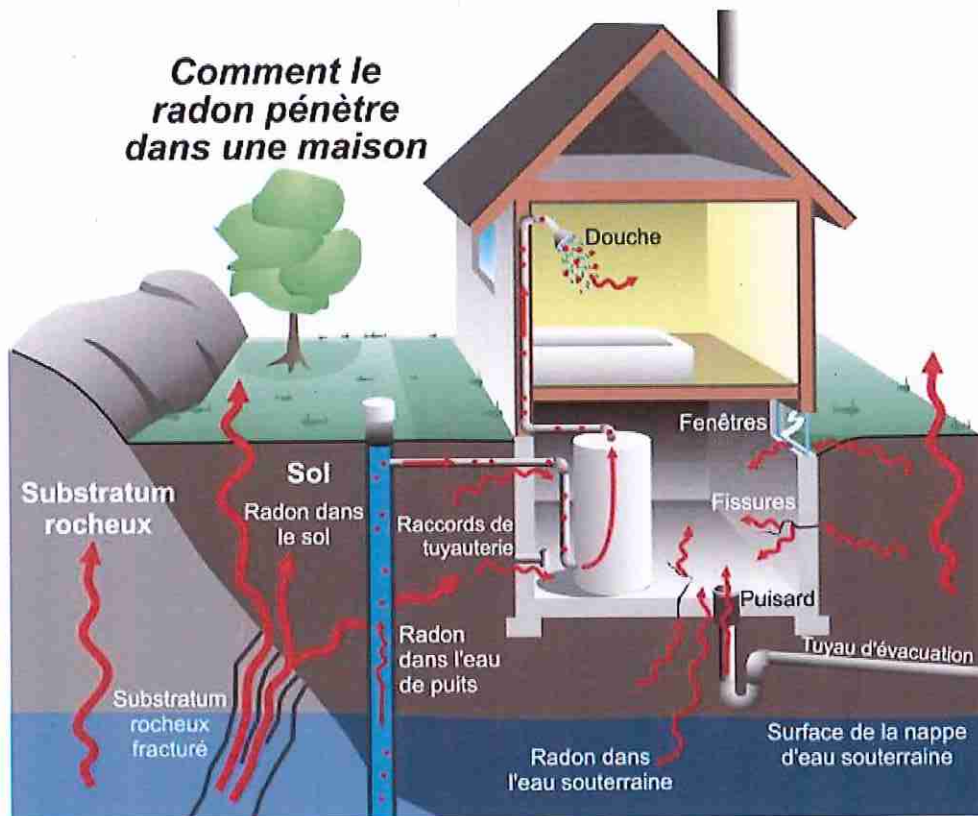
- L'amélioration de l'étanchéité entre le sol et le bâtiment pour limiter l'entrée du radon,
- L'amélioration de la ventilation du bâtiment afin d'assurer un balayage efficace de l'air pour ainsi diluer la présence du radon,
- L'amélioration du système de chauffage si celui-ci favorise le transfert du radon vers la partie occupée du bâtiment.

APRES : Refaire des nouvelles mesures pour contrôler. Quelle que soit la situation, l'efficacité d'une technique de réduction doit être vérifiée après sa mise en œuvre en effectuant de nouvelles mesures de concentration en radon.

ECHELLE DES EXPOSITIONS



Comment le radon pénètre dans une maison



LE RISQUE « ENGIN RESIDUELS DE GUERRE »

Qu'est-ce qu'un risque « engins résiduels de guerre » ?

La découverte d'engins de guerre, tels que les grenades, obus, bombes, détonateurs, mines ou munitions, peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à charge chimique.



Le contexte régional :

Les trois guerres qui se sont déroulées sur le territoire français en moins d'un siècle ont truffé le sol de nombreux engins de guerre non explosés, munitions enfouies dans le sol des champs de bataille, bombes non explosées sous les villes, les zones industrielles, les infrastructures de communication...

La région a été fortement marquée par les effets de la Première Guerre mondiale en particulier et il est courant de découvrir des bombes, obus ou grenades, non explosés, à l'occasion de travaux de terrassement, par l'érosion naturelle, de travaux agricoles ou lors de balades en forêt.

La commune de Folschviller est exposée à ce risque (DDRM édition 2018) et a dû, à plusieurs reprises, faire appel au service de déminage de la Préfecture suite à la découverte d'engins résiduels de guerre.

LES CONSIGNES DE SECURITE

En cas découverte d'un engin résiduel de guerre :

- ✚ Ne pas y toucher ;
- ✚ Ne jamais s'approcher d'un engin de guerre en particulier en présence d'un nuage gazeux ;
- ✚ Ne pas le déplacer ;
- ✚ Repérer les lieux ;
- ✚ Alerter la mairie qui prendra toutes les mesures de sécurité qui s'imposent et qui avertira la Préfecture qui demandera l'intervention du service de déminage ;
- ✚ Avant d'allumer un feu, s'assurer de l'absence de munitions à proximité et dans le sous-sol jusqu'à faible profondeur ;
- ✚ Ne jamais enterrer un obus pour s'en débarrasser ;

LE RISQUE INONDATION, CRUE

LES CONSIGNES DE SECURITE

- ✚ Informez-vous sur www.meteofrance.com ;
- ✚ Ecoutez la radio locale (France Inter Go 1852 m, France Bleu Lorraine) ou nationale ;
- ✚ Ne téléphonez pas ;
- ✚ Fermer les portes, les fenêtres et les volets, et bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc. pouvant être atteints par l'eau ;
- ✚ Coupez l'électricité et le gaz au niveau des compteurs ;
- ✚ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables si vous êtes en rez-de-chaussée ;
- ✚ Amarrez vos cuves et objets flottants dans vos caves, sous-sols et jardins ;
- ✚ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ;
- ✚ Ne traversez pas une zone inondée ni à pied, ni en voiture et respectez les déviations mises en place ;
- ✚ Montez les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments et matériel de secours ;
- ✚ N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.
- ✚ Rejoignez dans tous les cas des points hauts, hors d'atteinte des eaux.



LE RISQUE NEIGE, VERGLAS

LES CONSIGNES DE SECURITE

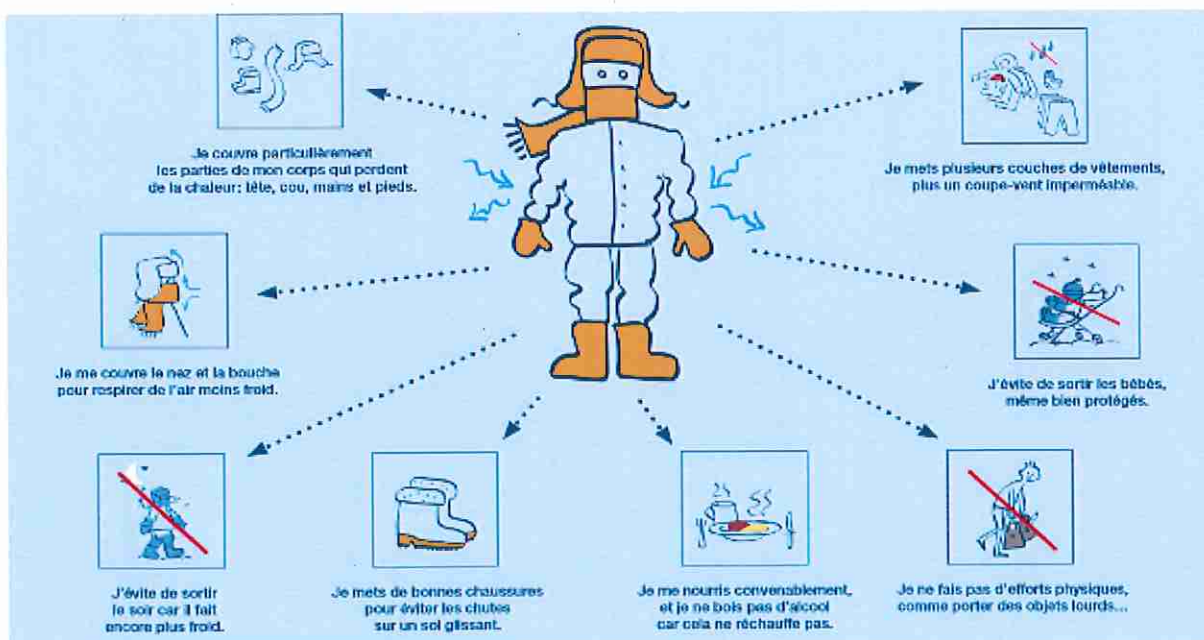
- ✚ Informez-vous sur www.meteofrance.com ;
- ✚ Ecoutez la radio locale (France Inter Go 1852 m, France Bleu Lorraine) ou nationale ;
- ✚ Renseignez-vous sur l'état des routes ;
- ✚ Limitez vos déplacements ;
- ✚ Restez chez vous dans la mesure du possible ;
- ✚ Protégez vos canalisations contre le gel ;
- ✚ Ne touchez pas les fils tombés au sol.



LE RISQUE GRAND FROID

LES CONSIGNES DE SECURITE

- ✚ Informez-vous sur www.meteofrance.com ;
- ✚ Ecoutez la radio locale (France Inter Go 1852 m, France Bleu Lorraine) ou nationale ;
- ✚ Evitez les expositions longues au froid et au vent ;
- ✚ Adoptez un habillement adéquat ;
- ✚ Ne surchauffez pas votre logement mais chauffez-le normalement en vous assurant de sa bonne ventilation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone ;
- ✚ Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appelez le 115 ou prévenez la mairie.



LE RISQUE TEMPETE, VENT

LES CONSIGNES DE SECURITE

- ✚ Informez-vous sur www.meteofrance.com ;
- ✚ Ecoutez la radio locale (France Inter Go 1852 m, France Bleu Lorraine) ou nationale ;
- ✚ Ne téléphonez pas ;
- ✚ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment solide ;
- ✚ Fermez portes et fenêtres ;
- ✚ Ne vous abritez pas sous les arbres ;
- ✚ Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques (même celles tombées à terre) ni de tout bâtiment sensible à ces intempéries ;
- ✚ Déplacez-vous le moins possible et ne prenez pas la voiture ;
- ✚ Si vous avez été obligé de prendre la route, roulez doucement ;
- ✚ Respectez les déviations mises en place ;
- ✚ Ne montez pas sur un toit pour essayer de le dégager



LE RISQUE CANICULE

LES CONSIGNES DE SECURITE

- ✦ Buvez beaucoup d'eau (au moins 1.5 litres/jour) et mouillez votre peau plusieurs fois par jour ;
- ✦ Ne consommez pas d'alcool, mangez normalement (fruits, légumes, soupe...)
- ✦ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes, ne faites pas d'efforts physiques intenses ;
- ✦ Maintenez l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets ;
- ✦ Prenez des nouvelles de votre entourage ;
- ✦ Pour les personnes fragiles passez quelques minutes dans un endroit frais ou climatisé ;
- ✦ Appelez immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise ;
- ✦ Inscrivez-vous en Mairie pour bénéficier des passages des agents communaux.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : ☎ 800 09 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.mairie.fr



LE RISQUE INCENDIE

Les incendies peuvent se produire à tout moment sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les causes de leur départ peuvent être la circonstance d'un(e) :

- ✚ Accident de TMD ;
- ✚ Accident industriel ;
- ✚ Chute de câble EDF ;
- ✚ Accident de la route ;
- ✚ Incident criminel ou accidentel ;
- ✚ Accident domestique.

A noter que ce dernier point est la cause principale d'incendie. Pour rappel depuis le 1^{er} janvier 2016, tout lieu d'habitation (appartement, maison) doit être équipé d'un détecteur de fumée normalisé. (CE NF EN 14604) ou une norme équivalente.



A RETENIR

Afin de garantir l'usage et l'accès aux poteaux incendie par les Services de Secours, il est rappelé à tout à chacun de :

- ✚ **Ne pas stationner devant un poteau ou une bouche à incendie.**

Il est également du devoir de chaque concitoyen de préserver et de respecter le matériel contre l'incendie en évitant toutes dégradations.

COMMENT EVITER LES RISQUES

- ✚ **Eteindre complètement** les cigarettes et ne pas fumer au lit ;
- ✚ **Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants ;**
- ✚ **Ne pas laisser** de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance ;
- ✚ **Laisser les produits inflammables** loin des sources de chaleur ;
- ✚ **Ne pas raviver un feu ou les braises** d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence ;
- ✚ **Ne pas laisser** les appareils électriques en veille ;
- ✚ **Brancher un seul appareil** par prise électrique ;
- ✚ **Faire contrôler régulièrement vos installations** électriques, de gaz, de chauffage et faire ramoner les conduits et les cheminées une fois par an ;
- ✚ **Avoir un extincteur chez soi.**

DONNER L'ALERTE

- ✚ **Appeler le 18 ou 112, donnez votre nom, adresse et numéro de téléphone ;**
- ✚ **Indiquez le lieu précis du sinistre ;**
- ✚ **Indiquez s'il reste des personnes prisonnières des flammes ;**
- ✚ **NE PAS RACCROCHER AVOIR D'AVOIR FOURNI TOUS CES RENSEIGNEMENTS.**

VOTRE KIT D'URGENCE

Bien se protéger face aux événements climatiques

↳ Constituer son kit de survie et d'urgence

LE KIT DE SURVIE (en cas de confinement au domicile)



LE KIT D'URGENCE (en cas d'évacuation immédiate)

Emporter : à boire et à manger pour un jour, pièce d'identité, téléphone portable avec chargeur, porte-monnaie (argent, carte bancaire) et les objets signalés* pour le kit de survie.

- ✚ Conservez-le toujours à portée de main, dans un sac de voyage ;
- ✚ En cas d'évacuation, rejoignez les points de rassemblement qui vous seront désignés par les autorités.

NUMEROS UTILES - OU S'INFORMER - INTERNET

NUMEROS UTILES :

✚ Numéro d'appel d'urgence européen	: 112
✚ Pompiers	: 18
✚ Police – Gendarmerie	: 17
✚ Samu	: 15
✚ Météo France	: 3250 (Numéro surtaxé)
✚ Centre Départementale de Météorologie	: 03 87 55 57 10
✚ Enedis	: 09 72 67 50 57
✚ GRDF (odeur ou fuite de gaz)	: 0 800 47 33 33
✚ GRT Gaz	: 0 800 30 72 24
✚ Centre anti-poisons de Nancy	: 03 83 32 36 36
✚ CHR de Metz – Thionville (MERCY)	: 03 87 55 31 31
✚ Hôpital Marie Madeleine de Forbach	: 03 87 88 80 00
✚ Hôpital SOS Santé – Hospitalor de Saint-Avold	: 03 87 91 14 44

OU S'INFORMER :

✚ Mairie de Folschviller	: 03 87 29 32 90
✚ Préfecture de la Moselle – SIDPC	: 03 87 34 87 34
✚ DDT	: 03 87 34 34 34
✚ DREAL	: 03 87 56 42 00
✚ ARS – Grand Est	: 03 83 39 30 30

INTERNET :

✚ Site de la commune	: www.folschviller.fr
✚ Site de la Protection Civile	: www.moselle.gouv.fr
✚ Pour tout savoir sur les risques majeurs	: www.georisques.gouv.fr
✚ Réseaux sociaux (Facebook)	: Mairie de Folschviller



DICRIM FOLSCHVILLER – décembre 2021